



Dégâts suite à fuite robinet avant compteur

Par **Lesbats Philippe**, le **29/05/2017** à **15:47**

Bonjour,

J'ai un dégât des eaux parce qu'une canalisation a gelé dans ma maison de campagne. J'avais fermé le robinet en amont du compteur d'eau et vidangé comme avant chaque hiver, mais je m'aperçois maintenant (en rouvrant au printemps) que ce robinet laisse passer un très léger goutte à goutte. cette fuite a permis aux canalisations de ma maison de se remplir pendant l'hiver et de geler.

J'ai déclaré le sinistre à mon assureur. Puis-je obtenir quelque chose de la Cie des Eaux ? Ce sinistre comptera-t-il en ma défaveur dans les statistiques que fait mon assureur sur mon dossier ?

Merci

Par **janus2fr**, le **29/05/2017** à **17:05**

Bonjour,

Désolé de ne pas répondre à votre question, mais juste pour préciser que la procédure d'hivernage consiste non seulement à fermer le robinet général puis à purger, mais encore à laisser la purge ouverte. Pensez-y à l'avenir car si vous aviez laissé le robinet de purge ouvert, votre installation n'aurait pas souffert à cause de ce robinet fuyard.

Par **Lesbats Philippe**, le **29/05/2017** à **20:44**

Entendu.Merci